

Le **lundi 07 octobre deux mille dix-neuf** à dix-huit heures trente, les Conseillers Municipaux se sont réunis, salle de la mairie, suite à convocation en date du 30 septembre 2019, sous la Présidence de Monsieur Marc BOUTROY.

Etaient présents : Mesdames Gertrude LEJOSNE, Marie-Paule CAMPION, Catherine VEROVE, Messieurs Marc BOUTROY, William ALLART, Louis BOUTROY, Didier HAMY, Louis KALTENBACH.

Etait absent excusé : Frédéric LOKIETEK

Etaient absents : Fabien MARTIN, Bruno FLAMENT.

La séance a été ouverte par Monsieur Marc BOUTROY, Maire.

Le compte rendu de la réunion précédente a été envoyé auparavant à chaque membre du Conseil Municipal.

L'Assemblée l'a adopté à l'unanimité.

Monsieur Louis BOUTROY été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire passe à **l'ordre du jour** :

Approbation du compte rendu de la réunion en date du 15/07/2019

Travaux du centre village

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est prévu d'aménager la place communale.

Le Département dans le cadre de l'opération Grand Site doit être maître d'ouvrage et maître d'œuvre.

Le Département a été dans l'obligation de recruter une assistance à maîtrise d'ouvrage soit Madame HENNEBICQUE.

La commune a recruté le bureau BPH comme assistant maîtrise d'ouvrage.

Les 2 cabinets ont réalisé une proposition d'aménagement de l'ensemble que Monsieur le Maire présente à l'assemblée.

Après discussion, l'assemblée émet un avis favorable sur le principe de stationnement.

Ensuite, les 2 cabinets doivent affiner le projet en tenant compte du plan topographique.

En final, une nouvelle présentation sera faite au conseil municipal

Travaux Rue de la Mer

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de la rue de la mer vont redémarrer le 14 octobre 2019.

Grand Calais Terres & Mers va changer le tuyau d'évacuation d'eaux pluviales.

Le SIRB va changer le réseau d'alimentation en eau potable.

L'entreprise Marmin va réaliser pour les 2 maîtres d'ouvrages.

Ensuite, il expose le plan d'aménagement de la rue de la mer qui sera réalisé par le Département dans le cadre de l'opération Grand Site. L'enfouissement des réseaux sera réalisé par la commune avec l'entreprise EIFFAGE Energie

début des travaux prévus Le lundi 18 novembre 2019 pour se terminer vers le 20 Décembre 2019.

Après discussion, l'assemblée demande que l'accès rue de la mer jusque la

plage soit autorisé aux agriculteurs riverains et qu'il permette le passage des camions de betteraves.

Au bout de la rue, comme convenu, sera aménagé un terre-plein permettant aux camions de faire demi-tour.

L'assemblée demande également que l'escalier à côté de la grotte reste en l'état afin d'éviter l'escalade des lieux.

Sous réserve de ces points, l'assemblée émet un avis favorable.

Contraction d'un emprunt suite à consultation

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de l'élaboration du budget primitif, **opération 121**, travaux centre village, il était prévu d'emprunter **25 000 €**.

Une consultation a été lancée. Ont été consultées, le Crédit Mutuel, le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne, réponse demandée pour le vendredi 04 octobre. A ce jour, seul le crédit agricole a répondu.

Sur 15 ans, en remboursement trimestriel, **0.80 %** et frais de dossier 100 €.

Sur 20 ans, en remboursement trimestriel, **0.99 %** et frais de dossier 100 €.

Compte tenu des imprévus sur les travaux, et des conditions intéressantes, Monsieur propose d'emprunter la somme de **40 000 € sur 20 ans au taux de 0.99 %**.

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt et de solliciter la mise à disposition des fonds.

Adopté à l'unanimité des présents.

Embauche d'un agent contractuelle pour la cantine

Monsieur le Maire, informe l'Assemblée qu'il y a un accroissement d'effectif à la cantine.

Par conséquent, nous sommes dans l'obligation de recruter Madame Anaïs TAVERNE pour renforcer l'effectif.

Elle sera rémunérée à l'indice **brut 340** indice **majoré 321**, sur la base de **2h00 par journée scolaire**.

En cas d'insuffisance, ses horaires pourraient être majorés de 10 %.

Les congés payés seront payés fin décembre et à la fin de contrat soit en juillet 2020.

Le présent contrat pourra être renouvelé tacitement pour l'année scolaire suivante.

Adopté à l'unanimité des présents.

Décisions Modificatives

D.M N° 07

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de réaliser des mouvements internes afin d'équilibrer les comptes.

Ces modifications n'ont aucune incidence sur le budget.

Il propose en investissement :

2315 – 228 542.94 €

231 + 228 542.94 €

Adopté à l'unanimité des présents

D.M N° 08

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de réaliser des mouvements internes afin d'équilibrer les comptes.

Ces modifications n'ont aucune incidence sur le budget.

Il propose en fonctionnement :

60621 = + 600 €

60632 = + 750 €

6068 = + 1000 €

6553 = + 150 €

61551 = + 4000 €

TOTAL 6500 €

Il propose de prélever les 6500 € sur le **022**.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de l'élaboration du budget primitif, **opération 121**, travaux centre village, il était prévu d'emprunter

25 000 €.

Une consultation a été lancée. Ont été consultées, le Crédit Mutuel, le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne, réponse demandée pour le vendredi 04 octobre.

A ce jour, seul le crédit agricole a répondu.

Sur 15 ans, en remboursement trimestriel, **0.80 %** et frais de dossier 100 €.

Sur 20 ans, en remboursement trimestriel, **0.99 %** et frais de dossier 100 €.

Compte tenu des imprévus sur les travaux, et des conditions intéressantes, Monsieur propose d'emprunter la somme de **40 000 € sur 20 ans au taux de 0.99 %.**

Accepte le montant des frais de dossier qui s'élève à 100 €.

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt et de solliciter la mise à disposition des fonds.

Adopté à l'unanimité des présents.

Compte tenu qu'il était prévu d'emprunter 25 000 € au BP.

D.M N° 09

Monsieur le Maire propose la délibération modificative soit :

Une recette au compte 1641 + 15 000 €

Et d'augmenter la dépense des travaux au
compte 231 Opération 121 + 15 000 €

Adopté à l'unanimité des présents.

Prise en charge frais de transports

La séance ouverte, Monsieur le Président informe l'Assemblée que Monsieur HONVAULT Franck et Monsieur MASSON Daniel sollicitent auprès de Monsieur Marc BOUTROY la prise en charge de leurs déplacements sur Calais en bus.

Cette demande étant de la compétence du C.C.A.S plutôt que de la Commune, Monsieur Marc BOUTROY, Président, demande l'avis des membres présents.

Après délibération, l'assemblée accepte de payer leurs frais de transport auprès d'Opale Bus pour des cartes bus.

Intercommunalité

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée l'arrêté de Monsieur le Préfet Fabien SUDRY, celui-ci portant sur le projet de périmètre de la future communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'agglomération du calais et de la communauté de communes du Sud-Ouest du Calaisis.

L'Assemblée en a pris acte.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'elle doit se prononcer sur la longueur réelle de la voirie communale en vue de la dotation globale de fonctionnement 2020.

Considérant qu'il n'y a eu ni classement, ni déclassement, la longueur de voirie reste identique à l'année précédente soit :

- 6 358 mètres.

A l'unanimité des présents, l'assemblée valide cette longueur de 6358 mètres.

Rapport d'activité AGGLOMERATION

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le rapport d'activités 2018 de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers qui a été présenté aux élus communautaires lors de la séance du 26 septembre dernier, est désormais consultable en Mairie.

L'Assemblée en a pris acte.

Rapport d'activité du SIRB

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le rapport d'activités 2018 (Adduction et Distribution d'eau potable collecte et traitement des eaux usées) du SIRB, celui-ci est consultable en Mairie.

L'Assemblée en a pris acte.

Questions diverses

Néant